

06/09

CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA FORMATION
PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2018

Présents :

Mathilde BOYER, Lucile BRIOLAT, Clément DELORAS, Alexandre MARIANI, Jan ROVNY, Jeremy PERELMAN, Nicholas DUNGAN, Gabrielle ELIS, Aurélien FROISSART, Frédéric GROS, Hugo JEAN, Guillaume SPOSITO, Alexandre URVOIS

Absents ou excusés

Nicolas GUERRERO (procuration à Clément DELORAS), Côme GIRSCHIG (procuration à Lucile BRIOLAT), Gessica JEAN (procuration à Alexandre MARIANI), Pap NDIAYE (procuration à Jeremy PERELMAN), Pauline PANNIER.

Assistaient à la séance :

Stéphanie BALME	Professeur
Frédéric MION	Directeur de l'IEP de Paris
Myriam DUBOIS MONKACHI	Directrice de la scolarité
Ismahane GASMI	Chargée de mission
Sylvie HERLICQ	Responsable de la vie enseignante
Andreas ROESSNER	Directeur de la vie étudiante
Sébastien THUBERT	Chargé de la vie étudiante
Pauline BENSOUSSAN	Directrice du campus de Paris
Bénédicte DURAND	Doyenne du Collège universitaire
Cornelia WOLL	Directrice des études et de la scolarité

*

* *

I. Bilan de la vie étudiante 2017-2018	3
II. Bilan des associations permanentes du campus parisien	7
III. Validation des conventions annuelles des associations permanentes du campus parisien	9
IV. Reconnaissance des associations étudiantes	10
V. Présentation des services proposés aux enseignants	11
VI. Adoption du financement du projet étudiant soumis à l'avis de la Commission de la vie étudiante du 5 septembre 2018	15
VII. Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 11 juin 2018	15
VIII. Échange d'informations sur des questions diverses	16

CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA FORMATION
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU 10 SEPTEMBRE 2018

La séance est ouverte à 8 heures 35 par Mathilde BOYER.

Mathilde BOYER

Bienvenue à toutes et à tous pour ce premier CVEF de l'année 2018-2019. Je passe la parole à M. Frédéric MION présent aujourd'hui pour nous présenter un changement d'équipe.

Frédéric MION

Merci beaucoup Mme la Présidente, et bonjour mesdames et messieurs les membres du conseil, je suis très heureux de pouvoir vous saluer à l'aube de notre année académique, et de pouvoir vous dire tous les vœux que je forme pour les travaux de ce conseil, qui aura des sujets passionnants à l'ordre du jour dans les séances à venir. Avant de vous laisser aborder le premier sujet à l'ordre du jour, je voulais intervenir rapidement autour de deux points.

Tout d'abord, saluer avec beaucoup de chaleur et de reconnaissance le travail de notre Directrice des Études et de la Scolarité, Cornelia WOLL, au cours des trois années écoulées. Je le fais devant ce conseil avec d'autant plus de cœur et d'enthousiasme que je sais la densité des travaux qu'elle a pu mener avec vous, entourée de son équipe, sur les nombreux projets qu'elle a eu à connaître. Comme vous l'avez sans doute appris, je vous informe que Cornelia WOLL sera appelée à d'autres fonctions à compter de lundi prochain, l'occasion me semblait donc toute trouvée pour lui témoigner aujourd'hui avec vous toute la gratitude de l'institution pour le travail accompli, et pour tout ce qui aura marqué le programme dense de ces trois années.

Je profite également de l'occasion pour saluer notre nouvelle Directrice des Études et de la Scolarité, qui n'est pas une inconnue pour ce conseil puisqu'elle s'y est déjà exprimée à plusieurs reprises, en tant que Doyenne du Collège universitaire, il s'agit de Bénédicte DURAND. À sa droite, se tient la personne qui est amenée à lui succéder à la tête du Collège universitaire, le professeur Stéphanie BALME, sans doute moins connue de la représentation étudiante qui siège à ce conseil, et que vous avez peut-être croisée dans un amphithéâtre à Reims, au Havre ou à PSIA.

Étant présent avec vous ce matin, je voudrais donc adresser à Bénédicte DURAND, pour ses nouvelles responsabilités, et à Stéphanie BALME pour la responsabilité du Collège, à nouveau, tous mes vœux de succès. Vous trouverez chez l'une comme chez l'autre la même volonté de dialogue constructif que celle qui a animé Cornelia WOLL pendant toutes ces années de travail avec vous. Nous leur souhaitons, à l'une comme à l'autre, bonne chance.

Je salue aussi Mme Pauline BENSOUSSAN, qui a été directrice du campus de Paris, et qui vient d'être nommée au poste de directrice du Pilotage transversal à la Direction des études de la scolarité et qui va donc être amenée à assurer un travail extrêmement important et très central. À Pauline BENSOUSSAN, je dis aussi ma gratitude pour le travail accompli au sein du Collège universitaire et l'espoir très grand que nous fondons sur son rôle dans ses nouvelles responsabilités.

Après ce bref point de présentation, Mme la Présidente, avec votre permission, je vous quitte et vous laisse continuer les travaux de votre assemblée.

Clément DELORAS

En tant que co-président de ce conseil, je voulais à mon tour saluer le travail de Cornelia WOLL. Je voulais noter son attention, sa rigueur et l'écoute dont elle a fait preuve pendant toutes ces années. Nous avons une oreille attentive, bienveillante et disponible dans notre travail au sein de ce conseil, et je ne peux que m'associer aux propos de Frédéric MION. Je sais que la nouvelle équipe s'inscrira dans la continuité de cette démarche, puisque nous avons déjà le plaisir de travailler avec Bénédicte Durand sur la réforme du Collège. C'est une passation qui se fera donc dans les meilleures conditions. Je vous souhaite à toutes la bienvenue dans ce conseil.

I. BILAN DE LA VIE ETUDIANTE 2017-2018

a) Exposé

Andréas ROESSNER

Je souhaite à mon tour la bienvenue à toutes et à tous, et avant de plonger dans le bilan de la vie étudiante, je salue à mon tour l'arrivée parmi nous d'Alexandre URVOIS, j'ai appris ce matin-même la démission de Jeanne POLLACHI pour la liste UNI.

Je vous propose maintenant de parcourir rapidement le bilan de la vie étudiante. En préambule, deux propos préliminaires : évidemment ce bilan s'inscrit dans le nouveau règlement écrit en 2016 et qui a vocation à s'appliquer à l'ensemble des campus et de ne plus avoir une vision trop centrée sur le campus parisien. Globalement, l'ensemble des dispositifs mis en place, ou dont on a vu la continuité à travers ce texte, semblent avoir fait leurs preuves, puisque le bilan est très positif.

Sans tarder, je vous propose de parcourir le texte dans ses grandes lignes. Il fait 27 pages, donc je vais tenter d'être rapide pour laisser un maximum de temps aux questions à la suite de la présentation.

Le premier chapitre est consacré aux associations reconnues qui, depuis 2016-2017, sont reconnues non plus pendant une année, mais pour une durée qui va jusqu'à la fin du semestre qui voit le renouvellement intégral des représentants et représentantes des étudiants au sein du CVEF. C'est ce qui s'est passé ici au mois de mars 2018. Pour avoir le statut d'association reconnue, il suffit de remplir un certain nombre de conditions, très objectives, ce statut-là est décorrélé d'un vote étudiant comme c'était le cas précédemment. Les conditions à remplir sont assez simples, il faut avoir fait une déclaration en préfecture, il faut avoir des statuts, le conseil d'administration doit en grande partie être composé d'étudiantes et d'étudiants issus de l'IEP, il faut avoir souscrit à une police d'assurance et respecter le règlement de la vie étudiante.

Dans l'année 2017-2018, nous avons vu 18 nouvelles demandes de reconnaissance, qui émanaient d'un dispositif dont on parlera un peu plus tard, les initiatives étudiantes. Ces initiatives ont œuvré pendant un semestre ou une année, et ont par la suite cherché à se pérenniser au travers des associations reconnues. Au total, il y avait 97 associations étudiantes reconnues par le CVEF l'année dernière. Bonne nouvelle, et cela rejoint mon propos préliminaire, il y en a sur l'ensemble des campus, contrairement à l'époque où les associations reconnues œuvraient seulement sur le campus parisien.

Les domaines les plus sollicités dans ce cadre sont d'abord les associations qui s'intéressent aux questions de l'international, puis les arts et la culture, et enfin des associations traitant de questions de solidarité et d'engagement citoyen.

Si l'on compte l'ensemble des objets associatifs dans les campus, on arrive au nombre de 198, donc nous avons presque 200 objets associatifs qui œuvrent, tous campus confondus. Nous avons 39 associations permanentes dont BDA, AS, Sciences Po Environnement, Junior Consulting et BDE, les restantes sont des associations de Master ou bien celles attachées à des programmes pédagogiques. Nous avons inclus aussi dans ce cadre 57 projets collectifs qui œuvraient notamment sur les campus en région, et qui font partie des objets associatifs. Comme vous le voyez, il y a une grande vitalité du paysage associatif à travers l'ensemble de l'établissement.

Un petit mot maintenant par rapport aux initiatives étudiantes, qui sont les « nouveau-nées », issues du règlement de 2016. Il s'agit d'un dispositif tremplin qui permet à des porteurs de projet d'initier, une fois par semestre, de nouveaux projets, de les soumettre au votre étudiant et de les mener à bien pendant un semestre ou une année universitaire. Avec le nombre de soutiens étudiants nécessaires, ces objets associatifs peuvent bénéficier des mêmes moyens que les associations reconnues, et, par la suite, ils peuvent se transformer en association reconnue, pour intégrer le paysage de façon plus pérenne et plus durable.

Un mot rapide sur la participation, qui est en légère hausse par rapport à 2016. À l'automne 2017, nous avons connu 1 % de croissance en termes de participation étudiante, au semestre de printemps 2018 la hausse était de 5 % par rapport au semestre de printemps 2017. Le nombre de projets soumis dans ce cadre a également crû : à l'automne 2017 nous avons eu 13 projets supplémentaires qui ont été proposés, et 10 projets supplémentaires plébiscités par les étudiants. Au semestre de printemps 2018, nous avons connu une croissance de 19 projets soumis, pour 15 projets plébiscités par la communauté étudiante. Là aussi, les chiffres témoignent du fait que les initiatives étudiantes ont trouvé leur place au sein du

paysage associatif, et qu'elles sont en train de se pérenniser parce qu'elles sont parfaitement pertinentes pour lancer de nouveaux projets tout au long de l'année universitaire.

Autre constat, dont nous nous félicitons : les initiatives étudiantes sont réparties sur l'ensemble des campus. Au semestre d'automne 2017-2018, nous avons 75 projets soumis, malheureusement aucun sur le campus de Dijon, mais bien sur l'ensemble des autres campus. Et avec de belles dynamiques, par exemple 52 % des étudiants ont participé au vote à Menton, ainsi que 41 % à Reims. Au semestre de printemps, nous avons eu 56 projets soumis, dont seulement 6 projets n'ont pas été sélectionnés, et nous avons constaté que même Dijon a soumis son premier projet dans le cadre des initiatives étudiantes. Ce qui fait que désormais l'ensemble des campus sont partie prenante dans ce cadre.

Un mot rapide pour les élections étudiantes pendant l'année 2018, sur la base des nouveaux statuts qui ont été adoptés en 2016 : les élections étudiantes ont lieu tous les deux ans, nous avons donc organisé un scrutin au printemps 2018. L'enjeu principal de ce genre de processus est évidemment de garantir la sincérité du scrutin, ce qui fut le cas. Les élections se sont bien déroulées, l'enjeu était de renouveler étudiantes et étudiants au sein des trois conseils, ainsi que les doctorants et doctorantes. Les conseils concernés étaient le CVEF, le Conseil de l'Institut et le Conseil Scientifique. Pour organiser le scrutin, nous avons eu recours, tout comme en 2016, à un prestataire externe, Neovote, qui nous propose une solution en ligne, qui a fait ses preuves. La Direction de la Vie Étudiante a organisé, comme c'est inscrit dans le règlement de la vie étudiante, un grand débat étudiant en amphithéâtre pour l'ensemble des listes. Nous avons connu une belle participation, au-dessus de la moyenne quand on regarde le paysage de l'enseignement supérieur en France, avec près de 3 750 étudiantes et étudiants qui ont participé au vote, et près de 35 % des doctorantes et doctorants qui ont glissé leur bulletin dans l'urne électronique. Les résultats, rapidement, au sein du CVEF et du CI, ont été identiques, en ce qui concerne les représentants étudiants : nous avons quatre listes, et pour les deux conseils, c'est l'UNEF qui arrive en tête, avec 4 sièges sur 8, puis arrive en deuxième position NOVA, le nouveau syndicat étudiant dit « maison », qui n'a pas de bureau national et qui n'existe qu'à l'intérieur de Sciences Po, et arrivent ensuite *ex-aequo* l'UNI et Solidaires, avec respectivement un siège au sein de chaque conseil. Au sein du Conseil scientifique, nous n'avons qu'une liste unique, donc sans surprise ce sont les trois représentants de la liste des doctorants qui ont obtenu les trois sièges à pourvoir.

Arrivée de Frédéric GROS à 9 h.

Pour le financement de la vie étudiante, comme vous le savez, il y a trois grands dispositifs qui permettent de subventionner le paysage associatif au sein de Sciences Po. Nous avons des conventions annuelles, que nous signons grâce à vous, élus du CVEF, au bénéfice des associations permanentes du campus parisien. À titre de rappel, voici les montants alloués à ces associations : le BDE a bénéficié d'un soutien financier à hauteur de 20 000 €, Sciences Po Environnement 5 000 € pour l'année, et enfin l'AS a bénéficié de 40 000 € pour l'année. J'apporte une précision sur le cas du BDA : il a bénéficié de 15 000 € de subvention au semestre d'automne, et au semestre de printemps il a été décidé de ne plus verser la deuxième moitié de la subvention sous forme de dotation, mais de rémunérer directement les enseignants et enseignantes qui interviennent dans les cours d'art et de culture qui sont désormais coorganisés avec le BDA et la Direction de la Vie Étudiante. Nous travaillons à nouveau avec le BDA pour créer les maquettes, gérer le corps enseignant et les inscriptions. C'est une formule qui a fait ses preuves et que nous allons reconduire cette année, pour le plus grand bien de l'association et de l'ensemble du corps étudiant.

Le deuxième dispositif de financement au sein de la vie associative est le FIA, le Fonds d'Intervention Associatif. Ce dispositif permet d'être très réactif et de venir en aide rapidement auprès des porteurs de projet qui le souhaitent, car ces financements n'ont pas besoin d'être validés en conseil. Ils peuvent être octroyés directement auprès de la Direction de la Vie Étudiante, mais ils sont plafonnés à hauteur de 500 €. Quand on regarde les chiffres, par rapport à l'année universitaire précédente, nous constatons que nous avons une nette augmentation des demandes, mais aussi une augmentation des montants qui ont été alloués dans ce cadre-là. En 2017 nous totalisons 48 demandes pour un montant global de 22 391 €. Le troisième volet des financements de projets étudiants est la CVE, la Commission de la Vie Étudiante, qui émane directement du CVEF. Elle est constituée d'élus. Nous nous réunissons plusieurs fois par an pour instruire ces demandes de financement qui émanent du corps étudiant et du corps associatif. Nous avons connu cette année le même nombre de demandes que l'année dernière, 30 demandes réparties sur l'année universitaire, avec une légère croissance des dépenses engagées : 59 000 € environ pour un montant moyen de 1 971 €. À nouveau, j'insiste sur le fait que dorénavant les campus en région nous

adressent des demandes de financement, ce qui ne fut pas forcément le cas il y a encore deux ans. La demande est timide, elle arrive tranquillement, mais sûrement, et va certainement monter en puissance. Un mot rapide, en particulier à destination des membres de la CVE, qui ont été très assidus et avec qui le travail a été très fructueux : Clément DELORAS, en tant que co-président du CVEF qui siège depuis longtemps maintenant, Maxime GABORIT, qui a siégé dans un premier temps au titre de l'UNEF puis au titre de sa co-présidence étudiante au sein du CVEF, désormais remplacé par Mathilde BOYER après les élections de mars dernier, Anastasia STEINIEN qui a siégé pour l'UNEF jusqu'au moment des élections qui ont vu l'arrivée de Camille ETIENNE, Nicolas GUERRERO au sein des enseignants et Alexandre MARIANI pour la communauté salariée. Un grand merci à vous tous parce que c'est beaucoup de travail, tout au long de l'année universitaire, et nous sommes très heureux de la manière dont la collaboration se déroule au quotidien.

Un mot maintenant par rapport aux activités étudiantes de l'année 2017-2018. Nous avons eu un total de 1 961 demandes traitées au sein de la Direction de la Vie Étudiante, réparties sur les deux semestres. Sur ces demandes, 978 ont été traitées favorablement, c'est-à-dire que les événements ont pu avoir lieu, 115 annulations du fait des organisateurs eux-mêmes, 128 événements refusés de notre côté pour des raisons d'indisponibilité des salles, de demandes formulées trop tardivement, ou d'événements qui étaient hors du cadre de la vie étudiante. Nous avons également connu des annulations dues au mouvement étudiant du mois d'avril et de mai dernier. Dans ce cadre, nous avons été contraints d'annuler 41 événements, à la suite des blocages effectués par nos amis étudiants.

Si l'on regarde la répartition des événements à travers les semestres, on s'aperçoit que c'est à peu près égalitaire, avec une légère majorité d'événements au semestre de printemps (53,6 %). Les chiffres sont stables par rapport à l'année précédente, qui recensait 1 191 demandes et à peu près le même nombre d'événements effectivement réalisés.

Je vous propose une rapide typologie des événements : arrivent en premier lieu les conférences, tables rondes et séminaires, ensuite les ateliers (répétitions, formations, *workshops*, danse, théâtre, etc.) puis les réunions internes, qui permettent aux associations de travailler sur leur fonctionnement (assemblées générales notamment). Les thématiques les plus récurrentes sont d'abord la culture (113 événements organisés), puis le théâtre, puis l'art oratoire, puis, *ex-aequo*, l'engagement citoyen et l'engagement politique. Les neuf « semaines thématiques » sont des événements récurrents, toujours organisés au semestre de printemps, sur différentes thématiques (cinéma, outre-mer, environnement, culture, semaine des arts, campagne du Bureau des Élèves). La campagne du BDE a vu s'affronter deux listes pour obtenir la présidence. Il y a eu à la fois une campagne physique, au 27 rue Saint Guillaume et au 56 rue des Saints-Pères, ainsi qu'au 13 rue de l'Université, mais aussi une campagne digitale très active. Le nombre de votants est de 2 294, en légère baisse par rapport à l'année précédente (2 657 votants).

Les activités sportives et culturelles sont organisées tous les ans en collaboration avec l'AS. 160 cours différents sont proposés, répartis sur 40 disciplines, à la fois des sports collectifs et des sports individuels, pour environ 2 000 inscrits par semestre. Les activités se répartissent sur une trentaine de sites à Paris et en proche banlieue, avec 46 enseignants et *coachs*, pour environ 230 heures d'activités sportives par semaine. La compétition a été renforcée avec l'AS, avec plus de *coaching* pour les équipes, et grâce à ces efforts l'équipe de rugby féminine est devenue championne de France universitaire, l'équipe de football cinquième et l'équipe de volleyball sixième.

Comme tous les ans depuis désormais huit ans, l'AS a été victorieuse au CRIT, et les enjeux seront grands pour l'année 2019, car le CRIT se déroulera à Paris. Enfin, cette année, l'AS a été lauréat de l'association sportive des grandes écoles, notamment grâce à la conférence qu'elle a organisée avec la Direction de la Vie Étudiante et la référente de l'égalité Femmes-Hommes, sur le thème « *JO 2024 : le Paris d'une égalité à haut niveau* ».

Le dispositif des « Collégiades » fait depuis longtemps partie du paysage associatif de Sciences Po. Chaque année, les étudiants se rassemblent pendant plusieurs jours pour des compétitions sportives, mais aussi artistiques. La dernière édition s'est tenue à Reims, avec environ 1 400 participants.

Je passe aux activités culturelles, coorganisées avec le BDA. Nous avons proposé 23 activités au semestre de printemps. Le taux d'inscription était assez satisfaisant, avec 79 % de remplissage, et la dynamique, plutôt positive, a été renouvelée pour les inscriptions du semestre en cours.

Pour finir, la formation des responsables associatifs, votée en CVEF chaque année, a introduit une nouveauté pour la dernière année universitaire : nous avons eu recours à un prestataire extérieur pour travailler sur l'alcool et la réduction des risques en milieu festif, afin que les soirées étudiantes puissent

se dérouler dans de bonnes conditions. Les organisateurs sont formés à connaître les enjeux à maîtriser. Le séminaire « *Créer et développer un projet associatif* » est toujours proposé, comme chaque année. L'année dernière 5 modules ont été proposés au semestre d'automne puis 3 modules au semestre de printemps. Tous ont été bien remplis et se sont bien déroulés.

J'en reste là pour ce résumé rapide et suis à votre disposition pour répondre aux questions.

b) Questions et observations

Gabrielle ELIS

Dans le cadre des subventions qui sont données aux associations étudiantes, quelle part aura la CVEC ? Est-ce qu'elle pourrait permettre par exemple à des étudiants de bénéficier d'un cours de sport ou d'un cours d'art gratuitement ?

Hugo JEAN

Ma question porte sur les délais pour organiser un événement, compte tenu notamment des mesures mises en place dans le cadre du plan VIGIPIRATE. Nous avons eu un délai pour déposer notamment une demande de location de salle pour les personnalités qui viennent de l'extérieur, de nombreuses associations nous ont fait remonter des difficultés pour organiser ces événements. Je voulais savoir ce qu'il en serait concernant la procédure pour cette année, des assouplissements sont-ils envisagés pour que ces événements avec personnalités extérieures soient plus faciles à organiser ?

Clément DELORAS

Trois remarques et une question. La vivacité des associations étudiantes est certainement due à la fois au dynamisme des étudiants et à celui de la DVE. Je suis très content de voir que les nouvelles procédures que nous devons adopter sont désormais bien connues et bien rodées, et qu'on n'a plus les petits frottements qu'on avait pu avoir précédemment. Je relève enfin la très bonne articulation entre procédures associations et initiatives étudiantes qui montre bien qu'il était important de distinguer entre des initiatives sur un terme assez court et des processus plus longs.

Je voulais revenir sur les modules de formation que vous abordez à la fin de votre exposé, aussi bien concernant la gestion associative que la prévention. Je sais que cela avait été un peu compliqué au début. Quel est le retour aujourd'hui et avez-vous le sentiment que tous les responsables associatifs ont été dûment formés, à la fois pour gérer l'association, mais aussi pour faire face à l'organisation d'événements ? Le rythme de croisière est-il satisfaisant ou bien faut-il encore faire un effort sur ce point ?

Andréas ROESSNER

La question qui concerne la CVEC, pour ceux qui ne savent pas de quoi il retourne, nous avons prévu de faire un point d'information tout à l'heure, lors des questions diverses. Il s'agit de la Contribution Vie Étudiante et de Campus. À ce stade, il me semble prématuré de déterminer quelle sera la répartition du produit de cette nouvelle taxe. Évidemment, le produit qui sera collecté dans ce cadre sera utilisé pour les thématiques qui ont été déterminées par le ministère.

Pour les délais des événements, c'est une question récurrente, posée souvent par l'UNEF, parfois par d'autres syndicats, sans que les associations en question, qui auraient des difficultés, ne nous saisissent. À titre personnel, je ne sais toujours pas qui rencontre des problèmes. Je rappelle que les délais en question sont inscrits dans le règlement de la vie étudiante, lequel a été écrit conjointement avec les élus du CVEF, notamment les étudiants. Si on regarde les statistiques, il est manifeste que le délai inscrit dans le règlement n'est pas respecté, parce qu'en réalité nous sommes plus rapides que ce que le texte prévoit. Je vous ressors les chiffres de l'année dernière, car je savais que la question allait revenir : 322 demandes d'événements, et le délai moyen entre le dépôt et l'événement est de 25 jours, avec une médiane de 22 jours, alors que le règlement de la vie étudiante prescrit 30 jours. Nous sommes donc beaucoup plus rapides que le texte ne l'exige. Sur ces demandes, nous avons enregistré 34 refus, dont seulement 11 pour des questions de délais. En ce qui concerne les réunions internes, nous avons eu 340 demandes, le délai moyen entre le dépôt et l'événement est de 13 jours, la médiane est de 9 jours seulement, contre 8 jours réglementaires. Sur cet ensemble, nous avons 42 refus dont seulement 15 pour des questions de délais. De fait, l'écrasante majorité des demandes est traitée plus vite qu'imposé par le

règlement. Mais encore une fois, s'il y a une association qui rencontre des problèmes, qu'elle nous saisisse, nous sommes à votre écoute pour traiter des cas particuliers. Mais il s'avère que nous ne savons pas quelles sont les structures qui, prétendument, rencontrent fréquemment des problèmes. A priori, tout se passe plutôt bien.

Maintenant, pour les règles qui sont actuellement de vigueur, elles n'ont pas changé, en revanche nous sommes à votre disposition pour voir s'il peut y avoir des assouplissements, notamment en ce qui concerne le quota du nombre de personnes externes autorisées à participer à des événements étudiants. Il y a là certainement une marge de manœuvre dont nous pouvons discuter.

Pour le troisième point, les formations, je laisse la parole à M. THUBERT à ce sujet.

Sébastien THUBERT

Les formations sont effectivement lancées, on n'a pas encore atteint l'objectif souhaité, et pour deux raisons : il fallait qu'on voie d'où l'on partait en termes de connaissance, de gestion, etc., qui n'est pas énorme, donc il va falloir proposer des outils complémentaires, pas dans le socle commun, mais pour ceux qui souhaiteraient s'y poser. Deuxième difficulté pour l'instant, on n'a pas encore élargi à l'ensemble des campus. C'est notre objectif pour cette année, que l'ensemble de la communauté des responsables associatifs puissent en bénéficier.

Des éléments ont pu confirmer ce qu'on a vu dans le suivi : c'est vrai qu'il y a une méconnaissance du cadre légal pour pouvoir agir, et certains responsables associatifs se mettent parfois en difficulté, par rapport aux risques juridiques. Lorsqu'on est en dialogue avec eux on arrive tout de suite à corriger, mais c'est vrai que ces formations-là permettent de poser des *warnings* sur certaines choses. Un bon exemple est celui des frais liés à la SACEM pour les soirées organisées, pour lesquelles il y a une bonne vigilance des loueurs de salles à Paris parce que les étudiants, eux, ne font pas du tout attention à cette question. Et on aboutit parfois à des situations compliquées, avec des factures de 3 000 € ou 4 000 €, absolument pas prévues, sur des budgets moyens d'associations autour de 500 €.

Sur la formation relative à la réduction des risques en milieu festif, on a proposé l'année dernière un format qui s'articulait sur trois modules, qui s'étalaient sur trois semaines voire un mois. On a demandé au prestataire de revoir la formule pour que ce soit un peu plus concentré et un peu plus cohérent par rapport aux calendriers des responsables étudiants. L'année dernière on n'avait pas pu commencer la formation avant novembre, cette année, dès fin septembre, à la mi-octobre au plus tard, les modules seront en place et tout le monde aura donc un minimum de bagages sur la question lors de l'organisation d'événements. Il va falloir qu'on renforce le côté cadre associatif, pour agir vers l'extérieur, vis-à-vis de tiers.

II. BILAN DES ASSOCIATIONS PERMANENTES DU CAMPUS PARISIEN

a) Exposé

Andréas ROESSNER

Je vous propose de faire très vite. Vous avez eu les documents synthétiques qui, je le précise, ont été écrits par les associations elles-mêmes et non pas la Direction de la vie étudiante. Rapidement, pour vous dire que nous sommes très satisfaits de la manière dont la collaboration avec les associations permanentes s'est déroulée. Elles ont toutes respecté les objectifs qui leur ont été fixés dans le cadre de la convention annuelle.

L'AS s'est beaucoup investi dans la lutte contre le harcèlement sexuel, notamment lors des soirées, en instaurant des *safe zones*, et en essayant de faire en sorte que les personnes qui viennent en soirée puissent aussi bénéficier d'offres préférentielles pour rentrer à la maison dans de bonnes conditions. Le staff de l'AS, d'ailleurs, a été briefé tout au long de l'année, son président, mais aussi d'autres membres de l'équipe, sur les bons réflexes à développer lors des soirées étudiantes, pour faire en sorte que tout le monde puisse bien bénéficier de la soirée. Pour les grandes fêtes, l'AS a fait le lien avec l'administration pour faire en sorte que la brigade anticriminelle puisse être sur place quand c'était nécessaire, pour que tout se déroule bien autour des soirées. Les questions de consentement étaient traitées tout au long de l'année, de concert avec notre référente à l'égalité Femmes / Hommes, notamment sur les

communications en ligne, les réseaux sociaux, mais aussi sur les tickets de consommation pendant les soirées elles-mêmes. Nous sommes très satisfaits de ce volet.

Ensuite, l'AS a œuvré à l'intégration des nouveaux arrivants au sein de Sciences Po, notamment les 1A au travers les triplétades qui ont été un franc succès, notamment le football et le volleyball aux premier et deuxième semestre. Ils ont aussi beaucoup travaillé à l'intégration des internationaux à travers plusieurs dispositifs tout au long de l'année, ce qui a permis de mélanger les étudiants et étudiantes en échange avec ceux qui sont en formation diplômante.

Comme je le disais tout à l'heure, dans le bilan de la vie étudiante, la collaboration avec la Direction de la Vie Étudiante dans le cadre des cours a été très fructueuse. L'AS a organisé une conférence en présence de l'ancienne ministre des Sports, Laura FLESSEL, qui a débouché à la rédaction d'une charte d'engagement à l'horizon 2024 sur l'égalité Femmes / Hommes dans le sport à haut niveau, ce qui lui a valu le titre de meilleure association sportive d'Ile-de-France.

Le BDA, tout au long de l'année, à son habitude, a animé la communauté étudiante au travers de multiples dispositifs : journée des auteurs, semaine du cinéma, festival Écart, semaine des arts ; mais aussi au travers de la billetterie et la comédie musicale. Les cours de pratique artistique et culturelle ont été repris par la Direction de la Vie Étudiante. Cette coopération s'est avérée très positive et encourageante. L'association a également réussi à intégrer un bon nombre d'étudiants issus des campus en région au sein du conseil d'administration, ce dont nous nous félicitons, car cela crée plus de mixité. Elle a aussi organisé les triplétades de karaoké comme tous les ans, pour favoriser l'intégration de nouveaux étudiants et de nouvelles étudiantes.

Pour le BDE, rapidement, quelques chiffres : 27 événements majeurs tout au long de l'année, co-organisateur des deux buddy programmes aux semestres d'automne et de printemps, a atteint un effectif féminin à hauteur de 50 % au sein du conseil d'administration, a eu une équipe très disponible, et pour la première fois depuis mon arrivée au sein de la DVE, affiche un résultat positif au bilan financier. Ils ont aussi contribué aux triplétades pour favoriser l'intégration des étudiants, notamment en créant des photos de triplètes cette année-ci, pour plus de cohésion. Ils ont été très actifs sur les réseaux sociaux pour fédérer l'ensemble de la communauté étudiante. Avec le bureau sortant, nous avons engagé cette année des discussions sur un potentiel changement de statut, pour notamment changer le mode de désignation du conseil d'administration de cette association. Comme vous le savez peut-être, la gestion du BDE, contrairement aux autres associations permanentes, est assez difficile pour les personnes qui sont aux manettes. Souvent les équipes s'effritent au fil des mois, *in fine* il ne reste plus qu'une poignée d'étudiants en fin d'année, entre deux et six selon les années, pour porter cette énorme association qui a beaucoup de missions à accomplir en faveur du corps étudiant, et pas seulement le gala de fin d'année. Il y a donc encore du travail à faire pour faire en sorte que le modèle soit plus pérenne, plus équilibré. Nous avons beaucoup avancé là-dessus, il convient maintenant de poursuivre les discussions afin d'aboutir à une réforme de cette grande association étudiante.

Passons à Sciences Po Environnement, qui a organisé, comme à son habitude, des triplétades de cuisine, probablement la dernière fois que ce dispositif a vu le jour de la sorte, car l'association est actuellement en train de réfléchir sur quelque chose de nouveau, pour favoriser l'arrivée des nouveaux étudiants et nouvelles étudiantes. L'association a été très assidue en Comité Campus Vert, en lien avec l'administration, pour faire avancer le développement durable au sein de Sciences Po, pas uniquement sur le campus parisien, mais aussi dans les campus en région. Nous avons notamment beaucoup avancé sur les questions de tri sélectif, qui verra le jour à horizon de janvier 2019 sur l'ensemble des campus de l'établissement. Sciences Po Environnement s'est aussi investi dans la promotion de l'égalité Femmes / Hommes, et dans la lutte contre les discriminations, de concert avec d'autres associations étudiantes. Ils ont proposé des solutions de contraception alternative et des produits menstruels écologiques. En ce qui concerne la gouvernance de l'association, là aussi, nous avons ouvert un chantier l'année dernière, que nous allons poursuivre avec le nouveau bureau, à savoir un changement de statut pour faire en sorte que l'association dispose d'un réel statut national qui se décline ensuite sur les campus en région, plutôt que d'avoir une association déclarée sur chacun des campus. Nous avons avancé avec le bureau sortant et nous continuons dans cette lignée, pour faire en sorte que ce modèle puisse peut-être s'appliquer à d'autres associations permanentes.

III. VALIDATION DES CONVENTIONS ANNUELLES DES ASSOCIATIONS PERMANENTES DU CAMPUS PARISIEN

Andréas ROESSNER

Là aussi, je vais aller très vite, juste pour vous confirmer que les propositions que nous vous faisons aujourd'hui s'inscrivent tout simplement dans la continuité, donc il n'y a pas d'amendement majeur à signifier. L'association sportive va bénéficier d'une importante subvention de 40 000 €, la seule chose sur laquelle j'insiste concerne les objectifs de l'association : nous avons renforcé le dernier point, c'est-à-dire « endiguer les comportements à risque en milieu festif », notamment en insistant sur l'article 17 du règlement de la vie étudiante, dans l'ensemble des activités organisées par l'association. Nous faisons très expressément référence à l'article 17, car malheureusement il s'avère qu'un bon nombre de responsables associatifs ignorent, d'une part, notre règlement interne, et d'autre part, la loi, tout simplement. Il nous paraît donc vital que les personnes qui sont en responsabilité au sein de l'association aient pleinement conscience de cela.

Sur le BDE, j'attire votre attention sur le troisième point au sein des objectifs. Nous y indiquons la mise en place de la gratuité des cotisations annuelles pour les étudiantes et les étudiants du campus parisien de l'association. Je confirme qu'à partir de cette année, nous avons fait en sorte que les cotisations n'aient plus raison d'être au sein du BDE. Donc, j'insiste, tout étudiant ou étudiante du campus parisien peut bénéficier des services du BDE, au même titre que les autres, sans qu'il soit nécessaire d'adhérer. Nous avons aussi intégré parmi les objectifs le point suivant : proposer un nouveau mode de désignation de l'instance dirigeante de l'association. Les discussions sont en cours, il nous tient à cœur que ce chantier avance rapidement, pour arriver à terme à un fonctionnement plus serein, plus collaboratif, plus fédérateur pour cette association, qui malheureusement, année après année, rencontre des difficultés majeures en termes de fonctionnement interne.

Pour le Bureau des Arts, rien de nouveau cette année, mais je précise que contrairement à ce qui fut fait l'année dernière au semestre d'automne, l'association ne se verra pas faire de virement d'argent pour son fonctionnement. C'est bien la Direction de la Vie Étudiante qui rémunère les enseignants et enseignantes dans le cadre des cours d'art et de culture, qui sont coréalisés avec le BDA. Ce modèle que nous avons implanté cette année au semestre de printemps a fait ses preuves, et l'association est parfaitement en accord avec ces dispositions.

En termes d'objectifs, Sciences Po Environnement a mis en œuvre sa réforme statutaire, votée au printemps 2017, il faut maintenant mettre en œuvre ces nouveaux statuts qui ont été déposés en préfecture. Évidemment l'association peut compter sur notre soutien pour accompagner cette réforme, qui n'est pas négligeable. Pour la dotation annuelle, et je rejoins le point précédent, je ne vous annonce pas de montant précis aujourd'hui, parce que nous sommes en train de finaliser les budgets, qui ne sont plus parisiens, mais à l'échelle nationale. Nous sommes en lien avec chacun des campus en région pour savoir quel est le montant antenne par antenne, pour *in fine* déterminer un montant global.

Hugo JEAN

Je vois, en parcourant le document, que de nombreuses associations ont une condition pour leur reconnaissance, qui est de modifier la dénomination de l'association, pour se soumettre aux règles relatives à la marque « Sciences Po » ? Nous pourrions aborder la question dans le point suivant...

Mathilde BOYER

Nous allons passer au vote, association par association, après avoir annoncé les procurations.

Ismahane GASMI

M. Côme GIRSCHIG, procuration à Mme Lucile BRIOLAT, M. Nicolas GUERRERO à M. Clément DELORAS, M. Pap NDIAYE à M. Jeremy PERELMAN et Mme Gessica JEAN à M. Alexandre MARIANI.

Mathilde BOYER

Je mets aux voix les différentes conventions.

La Convention annuelle de l'AS est validée à l'unanimité.

La Convention annuelle du BDE est validée à l'unanimité.

La Convention annuelle du BDA est validée à l'unanimité.

La Convention annuelle de Sciences Po Environnement est validée à l'unanimité.

IV. RECONNAISSANCE DES ASSOCIATIONS ETUDIANTES

Sébastien THUBERT

Vous n'aurez là qu'une partie de la reconnaissance, l'autre partie sera présentée lors du prochain conseil. Là vous n'avez que 39 associations qui sont proposées à la reconnaissance, en sachant que notre cible est de 150 associations, d'ici la fin de l'année. Sur les campus en région, les renouvellements de gouvernance sont en cours, donc c'est difficile de présenter une demande quand on n'est pas encore en équipe bien organisée.

Cette année encore, les critères n'ont pas changé, ce sont ceux du règlement que vous connaissez, que M. ROESSNER a rappelés tout à l'heure. Il y a deux ans, le contrat d'assurance de Sciences Po était encore valable jusqu'au 31 décembre, donc pour la reconnaissance on demandait juste un devis pour que les associations puissent préparer le passage à leur propre assurance en janvier 2017. On s'est aperçu, en cours de route, que les contrats n'avaient jamais été pris, parce qu'on est pris dans le flot des activités et qu'on n'y pense plus. Donc nous avons un taux de couverture très faible des associations. Pour cette année, vous ne voyez pas en conseil d'association qui n'ont pas d'attestation d'assurance, c'est pour cela que nous avons encore de nombreuses en attente. On leur a annoncé cela la semaine dernière et en 24 heures un flot d'attestations d'assurance est arrivé, comme quoi il est tout à fait possible de trouver une assurance en 24 heures... Si vous souhaitez regarder en détail les objets des associations et leurs thématiques, je vous propose que plus tard dans l'année, on vous dresse un panorama des associations. Nous avons posé des questions que l'on ne posait pas avant, pour analyser notamment les gouvernances, la place des femmes, etc. Nous avons aussi demandé des estimations des budgets annuels, et l'on s'aperçoit que la plupart des associations fonctionne avec 200 € tout au long de l'année, donc on voit bien que l'énergie bénévole et les idées font souvent plus que de l'argent, même si elles en ont souvent besoin.

Je vais précéder votre question, sur l'utilisation de la marque « Sciences Po ». C'est quelque chose qu'on avait déjà signalé à plusieurs reprises, notamment pendant les formations : Sciences Po est une marque que la Fondation Nationale des Sciences Politiques doit protéger, il faut aussi que chacun soit garant de ses propres libertés, que l'association puisse être libre d'avoir son propre programme, sans avoir à en référer à Sciences Po, ou porter le nom de Sciences Po, ce qui impliquerait de fait l'institution. Le compromis est de dire qu'en Préfecture, on n'utilise pas la marque Sciences Po dans la dénomination officielle de l'association : « *Vive le bonheur ! IEP de Paris* », oui, mais « *Vive le bonheur ! Sciences Po* », non. On demande à toutes les associations de réaliser cette démarche, cela implique des frais, très précisément de 44 €, pour la publication au Journal Officiel. Nous prenons en charge ce changement. Cela concerne pour le moment 25 associations, en revanche elles restent autorisées à utiliser la marque Sciences Po en nom d'usage.

En revanche, il faut appliquer certaines règles, la première étant qu'il n'y ait pas de confusion entre l'association et l'institution. Un exemple, « *Défense et Stratégie Sciences Po* » : cela peut créer une confusion aux yeux du public, faire penser qu'il s'agit d'une chaire, alors qu'il s'agit d'une association étudiante. Dans ce cas on demande de faire apparaître la notion d'association ou d'étudiants dans le titre. Par exemple l'association « *Génération Sciences Po* » est devenue « *Génération – Comité de Sciences Po* ». Il ne peut pas y avoir d'association « *Sciences Po En Marche !* », mais on peut avoir « *En Marche ! Comité de Sciences Po* ». Sur le non d'usage, oui, mais pas dans la dénomination officielle, exception faite de deux associations : « *Sciences Po pour l'Afrique* » et « *Sciences Po TV* », parce qu'on n'arrive à détacher la marque de l'association, mais dans ces cas-là on leur demande de mettre une *baseline* précisant qu'il s'agit bien d'une association étudiante.

Sinon, donc, les dossiers qui nous sont présentés répondent à l'ensemble des critères, sauf les conditionnalités liées à la gouvernance, pour les associations qui n'ont pas encore dans leur gouvernance six étudiants et six étudiantes, mais qui sont en capacité de le faire. Nous vous proposons de leur

accorder la reconnaissance « à titre provisoire ». Comme ils ont quatre mois pour suivre les formations et confirmer leur reconnaissance, on vous demande d'anticiper cette reconnaissance, en leur laissant quatre mois pour à jour leur volumétrie en termes de responsables à parité.

Mathilde BOYER

Il n'y a pas d'observations, je vous propose de passer au vote.

La liste soumise à la CVE des associations étudiantes est approuvée à l'unanimité.

V. PRESENTATION DES SERVICES PROPOSES AUX ENSEIGNANTS

a) Exposé

Sylvie HERLICQ

J'ai le plaisir de vous présenter les services proposés aux enseignants. Pour ceux qui ne me connaîtraient pas, je suis responsable de la vie enseignante à Sciences Po.

Quelques éléments statistiques à propos des enseignants : il y a chaque année environ 4 500 enseignants qui interviennent à Sciences Po, à plusieurs titres, pour enseigner évidemment, mais aussi pour participer à des corrections, au Grand O, à toute sorte d'activités, ou bien pour intervenir de façon très ponctuelle dans un enseignement. Sur ces 4 500 enseignants, une partie est constituée de vacataires et l'autre de permanents, qui sont en nombre beaucoup plus restreint qu'il est habituel dans les établissements universitaires. Nous avons à peu près 250 enseignants permanents, des enseignants-chercheurs et 150 doctorants contractuels, qui sont assimilés temporairement à la faculté permanente, qui interviennent également dans les cours. L'âge moyen des enseignants est de 41 ans, nous avons un équilibre homme-femme qui n'est pas totalement satisfaisant, avec 38 % de femmes, ce qui n'est ni la moitié ni l'image que nous avons de la communauté étudiante (60 % d'étudiantes pour 40 % d'étudiants). La tendance est tout de même à l'amélioration, elle tend vers les 40 % cette année.

Cette communauté est extrêmement diverse, il y a 20 % d'enseignants de nationalité non française, et parmi les 4 500 enseignants 46 % sont enseignants de métier ou chercheurs. Nous avons beaucoup l'image d'une communauté enseignante très tournée vers les secteurs professionnels de l'entreprise. Certes, oui, il y en a beaucoup, mais il y a aussi une proportion non négligeable, presque la moitié, qui sont professionnels du secteur de l'enseignement et de la recherche.

Cette communauté a toute sorte de besoins et d'attentes différentes. Nous avons un renouvellement important, avec 20 % de nouveaux enseignants chaque année, ce qui est considérable. Nous avons 25 % d'enseignants qui sont d'anciens élèves, qui connaissent donc bien l'institution. Nous avons des enseignants qui savent enseigner, c'est leur métier, d'autres pas du tout, donc il faut déployer une offre de service large qui corresponde à ces attentes variées.

La place des enseignants dans la communauté Sciences Po est essentielle, il y a trois communautés à Sciences Po, a-t-on l'habitude de dire : la communauté enseignante, la communauté étudiante et la communauté des salariés. Les enseignants ont toute leur place dans la communauté Sciences Po, ils sont membres des conseils, et jouent un rôle déterminant dans la gouvernance. Il y a ici des représentants enseignants, ainsi qu'au Conseil de l'Institut. On ne peut pas imaginer un établissement universitaire où il n'y ait pas d'enseignants. Mais les enseignants ne se contentent pas d'enseigner, ils sont très souvent actifs dans d'autres activités, souvent auprès des recrutements d'étudiants, dans les ateliers de préparation à la vie professionnelle, ils font du *mentoring*, ils sont quelques fois mécènes, ils sont actifs dans toutes les relations avec les entreprises. Le rôle des enseignants est vraiment multiforme et tout à fait essentiel.

Nous avons beaucoup travaillé sur l'intégration de ces enseignants dans notre communauté, et nous avons développé un certain nombre de propositions pour l'accueil des enseignants : accueil administratif, qui se fait désormais de façon dématérialisée, donc beaucoup plus efficace et plus rapide, les enseignants sont présents désormais dans le grand Syllabus, avec un index des enseignants, et je suis en train de préparer en ce moment des journées d'accueil pour les nouveaux enseignants, qui

comprendraient un certain nombre de petits ateliers pour les aider à se familiariser avec la maison Sciences Po et nos relations avec les étudiants.

Nous avons également mené un travail sur l'information : les enseignants nous avaient dit dans une grande enquête en 2014 qu'ils se sentaient assez peu informés sur ce qui se déroulait à l'intérieur de Sciences Po. Nous avons maintenant une *newsletter* mensuelle pour les enseignants et différents dispositifs d'informations : les enseignants reçoivent La Semaine à Sciences Po, il y a des *newsletters* dans les écoles, et au mois de juin nous avons complètement rénové les pages Enseignants du site Sciences Po, pour les mettre à jour et les rendre plus efficaces, rapides et efficaces, en prenant la logique de l'usage, ce qui n'était pas forcément le cas auparavant, selon le principe « *J'ai besoin de quelque chose, comment je le trouve ?* ». Ces pages Enseignants seront maintenant le support qui permettra aux enseignants de retrouver toute l'information pratique, et pour renvoyer à ces pages du site nous allons créer un petit dépliant. Ce dépliant pourra être distribué par les responsables pédagogiques, lorsqu'ils recrutent un nouvel enseignant, pour lui permettre d'accéder rapidement au site constamment mis à jour et désormais bilingue.

Par ailleurs, beaucoup de rencontres sont possibles, de différents formats : les conseils pédagogiques dans les écoles, où les enseignants sont représentés, les instances, les *afterworks*, qui sont des rencontres informelles qui se déroulent tous les mois, où les enseignants viennent quand ils veulent pour parler avec qui est là, les vœux du directeur à la communauté enseignante, et enfin les événements organisés à Sciences Po, pour lesquels les enseignants reçoivent spécifiquement des invitations. Il existe également un groupe Facebook, groupe fermé et réservé aux enseignants. Ce groupe Facebook a pour objectif de faciliter la communication des enseignants entre eux : l'institution arrive à communiquer de façon satisfaisante vers les enseignants, mais il est aussi important que les enseignants puissent donner des informations qui les concernent, directement entre eux. Exemple : un enseignant sort un livre ou organise un colloque, il aura envie de diffuser l'information sur le groupe Facebook pour en informer les autres enseignants de Sciences Po.

Deuxième point important, nous avons aussi mis l'accent sur tout ce qui est accompagnement pédagogique. Tous les enseignants ne sont pas des enseignants de métier. Au sein des écoles et du Collège, les responsables pédagogiques travaillent avec les enseignants sur leurs cours et sont en permanence en interaction pour voir quelles méthodes vont être adaptées par rapport aux objectifs pédagogiques, voire en cours de semestre, comment réajuster des choses et développer de nouvelles idées. Des rentrées sont organisées, des conseils pédagogiques se réunissent au sein des écoles, dont certaines ont un objectif pédagogique innovant très marqué et qui demandent par exemple que dans un programme un format pédagogique particulier soit utilisé parce que dans cette école et ce programme-là, cela fait sens.

Nous offrons également la possibilité d'un accompagnement pédagogique individuel, nous avons à Sciences Po des ingénieurs pédagogiques, qui peuvent recevoir un enseignant précisément sur son cours, voir avec lui en fonction de ses objectifs, comment développer tel ou tel aspect du cours, le rendre plus dynamique, développer de nouveaux exercices, utiliser éventuellement des outils numériques efficaces (on peut maintenant faire voter les étudiants dans un amphithéâtre ou les sonder en direct pour savoir s'ils ont bien compris tel ou tel exercice, etc.).

Nous avons également développé des recommandations sur l'égalité hommes – femmes, comment être vigilant sur ces questions-là dans son cours, des recommandations très concrètes pour les enseignants qui auraient dans leur cours des étudiants ou des étudiantes en situation de handicap, y compris les handicaps non visibles. Des vidéos ont été tournées en cours, en situation réelle, pour montrer comment un enseignant, dans l'ignorance, peut avoir des réflexes et des habitudes qui vont rendre les choses compliquées pour une personne en situation de handicap. Tout cela est développé et à disposition des enseignants, pour qu'ils aient tous les outils possibles pour se sentir à l'aise dans ce genre de situation. Vous le savez, l'innovation pédagogique nous tient à cœur à Sciences Po. Vous remarquerez que dans la *newsletterenseignants* il y a systématiquement des informations sur des expériences qui ont été menées en la matière, afin que les enseignants puissent s'approprier ces nouveaux modèles et ces nouveaux formats. Et puis il y a le laboratoire de pédagogie active, qui entretient un blog dans lequel des billets sont ajoutés en permanence. Au sein de notre communauté d'université, l'USPC, des formations sont ouvertes aux enseignants, des ateliers, sur différents thèmes. Nous sommes également en train de développer à Sciences Po un programme annuel comportant des propositions pour développer les aspects pédagogiques, via des conférences et des ateliers.

Les ressources et les outils sont importants à Sciences Po, mais pas toujours très connus. Nous avons des espaces de travail, des salles des professeurs, avec désormais, pour Paris, pas moins de deux photocopieuses au lieu d'une seule ! Nous avons aussi des appareils qui permettent d'imprimer depuis son propre ordinateur, afin de rendre les choses plus confortables pour les enseignants. Les salles d'enseignement sont en train d'évoluer, au 27, rue Saint-Guillaume elles sont maintenant équipées de manière très *high-tech*, ce qui permet de pratiquer des pédagogies très innovantes, avec la possibilité de diffuser sur les murs, d'avoir plusieurs diffusions en simultané, de réorganiser l'implantation de la salle. Nous sommes impatients de connaître la réaction des enseignants et des étudiants sur ces nouveaux dispositifs.

Et puis nous avons des outils numériques, qui sont proposés : l'espace Enseignants, l'application Moodle qui permet de déposer des dossiers sur une plate-forme et d'utiliser des systèmes de sondage, de blogs, et autres, le logiciel Khartis qui permet d'établir des cartes avec ses propres données, il y a désormais une cabine d'auto-enregistrement, un logiciel de détection de plagiat. Tous ces outils numériques sont à la disposition des enseignants, avec des formations, bien évidemment.

Les outils documentaires sont très riches, nos collègues de la bibliothèque regrettent que les enseignants n'utilisent pas assez les ressources de la bibliothèque, mais ils peuvent y bénéficier d'un accompagnement personnalisé, un enseignant peut aller voir une personne de la bibliothèque pour développer, par exemple, un dossier documentaire ou une formation sur les bases de données dans son domaine. Nous avons mis en place une navette, un service qui permet aux enseignants de demander un livre par Internet, qui leur est livré le lendemain, à la salle des profs, sans qu'ils aient besoin de se déplacer à la bibliothèque. Tout cela, ce sont des ressources et des outils qui sont à disposition et qu'il ne faut pas hésiter à utiliser.

En conclusion, nous avons de nouvelles perspectives pour améliorer et développer davantage les ressources et les propositions : refaire une consultation sur ce qui est fait pour mieux connaître les besoins et les demandes des enseignants, la dernière enquête datant de 2014 ; nous réfléchissons à une charte globale qui concernera l'ensemble des acteurs de Sciences Po, avec des éléments qui concerneront plus précisément l'enseignement et son contexte ; nous réfléchissons aussi à la façon de mettre en valeur des initiatives prises par certains enseignants pour attribuer des prix de l'innovation. Voilà, je suis à votre disposition si vous avez des questions.

b) Questions et observations

Jan ROVNY

Merci pour cette présentation et pour votre travail, juste une petite question concernant le grand syllabus. Étant originaire de la région anglo-saxonne, je connais le Syllabus, mais le Grand Syllabus de Sciences Po est fait de manière postérieure. Alors, on sait ce qui se passait dans le passé, mais pas ce qui se passe maintenant. En tant qu'enseignant, je trouve un peu difficile de savoir quels sont les cours qui sont enseignés aujourd'hui.

Cornelia WOLL

Tu as entièrement raison, tout le monde le dit, on ne comprend pas pourquoi ce n'est pas l'inverse. Le travail de faire un recueil était une initiative du président de la FNSP de l'époque, Jean-Claude CASANOVA, qui voulait avoir, pour les archives, un résumé de l'ensemble des cours offerts à Sciences Po. Depuis que je suis arrivée à mon poste, il y a maintenant un certain temps, je voulais avoir un catalogue de cours qui soit non seulement disponible dès le début de l'année, mais qui soit en ligne, mais cela demande un développement informatique relativement conséquent, pour être connecté avec l'espace des inscriptions pédagogiques, pour être imprimable sous forme de fichier PDF, etc. Le projet est toujours d'actualité, il nous manque actuellement le temps et les ressources pour le mener à bien.

Alexandre MARIANI

Merci Sylvie HERLICQ pour cette présentation, j'avais une question sur la dimension internationale du corps enseignant, qui est l'une des forces à Sciences Po, je voudrais savoir si tu as des chiffres à ce propos.

Sylvie HERLICQ

Oui, 20 % des enseignants sont internationaux. Je peux chercher plus précisément les origines, mais je crois qu'il y a au moins une soixantaine de nationalités représentées, c'est moins que nos étudiants, mais c'est quand même notable.

Clément DELORAS

Je voulais juste relever l'important travail de Sylvie HERLICQ avec un corps enseignant qui se caractérise par son extrême volatilité, notamment au niveau de la communauté enseignante vacataire. Je sais à quel point il est difficile de réussir à faire vivre cette communauté. Je pense que l'ensemble des actions de communication que vous avez lancées doivent être encouragées et entretenues ; il est de notre responsabilité à tous de la faire vivre au quotidien. Je pense qu'il serait intéressant que les responsables pédagogiques, qui sont la première interface avec les enseignants, puissent relayer de manière un peu plus systématique.

Gabrielle ELIS

Ma question porte sur la part des femmes enseignantes, vous avez parlé de 38 % pour l'instant. Mais il y a un autre problème : en première année, il n'y a aucune femme pour assurer des cours magistraux, en deuxième année seulement une femme sur six enseignants... C'est important que des femmes représentent aussi l'autorité pendant un cours magistral. Y aura-t-il des actions pour qu'il y ait plus de femmes dès la première année ?

Pauline BENSOUSSAN

Un point pour vous dire qu'il y a des femmes qui assurent des cours magistraux en première année, en campus. Je suis ravie de vous annoncer que pour le semestre de printemps, une femme assurera le cours de science politique. On mesure ce problème et on essaie d'aller de l'avant, mais en campus il y a déjà des femmes qui enseignent en première année. Pour les cours de majeures, c'est pareil, il y a aussi des femmes qui enseignent en campus, ce qui n'était pas forcément le cas les années précédentes.

Stéphanie BALME

Dans la continuité de M. DELORAS, j'insiste sur le fait qu'on a une communauté enseignante très hétérogène et éclatée, mais aussi extraordinairement concentrée, en particulier dans les centres de recherche. En termes d'actions de communication, je ne sais pas du tout si c'est déjà fait, il y a un moyen très simple d'expliquer l'ensemble des mécanismes que vous proposez en faisant les tours des centres de recherche, et en proposant de rencontrer les chercheurs qui sont aussi enseignants. C'est une remarque/proposition, car je pense que beaucoup d'entre vous, les enseignants, ignorez les possibilités qui s'offrent à vous, en termes d'innovation pédagogique notamment. En allant à leur rencontre, sous la forme d'un rendez-vous d'information générale, peut-être avec les responsables pédagogiques, vous seriez en mesure de toucher un grand nombre de nos professeurs.

Aurélien FROISSART

J'ai une question sur les formations relatives à l'égalité Hommes / Femmes et aux situations de handicap, pourriez-vous nous donner des exemples concrets, ou en tout cas des exemples des propos qui sont tenus lors de ces formations ?

Sylvie HERLICQ

Tout un guide a été élaboré avec des professionnels de santé, pour décrire le handicap et montrer comment, très facilement, avec des astuces, on peut faciliter la vie des étudiants en situation de handicap. Il y a aussi des vidéos de 3 mn qui ont été tournées pour illustrer des situations. Exemple très simple : pour un étudiant qui est malentendant, un enseignant qui montre quelque chose au tableau et parle en se retournant, alors l'étudiant ne peut plus déchiffrer sur les lèvres de l'enseignant. Il y a des étudiants autistes qui ont du mal à hiérarchiser ce qu'on leur demande, ou des étudiants dyslexiques qui ont du mal à lire des documents avec des interlignes trop confuses, etc. Ce sont vraiment donc des détails très concrets, qui permettent de faciliter la vie des étudiants. Quand les enseignants les comprennent et les connaissent, ils sont très contents de pouvoir les appliquer. On a beaucoup travaillé sur des questions de

deuxième ou troisième degré, qui sont compliqués pour des étudiants qui ont un certain type de handicap. Des enseignants se sont prêtés au jeu de rédiger les sujets d'examen différemment, et cela a eu des effets extrêmement positifs pour les étudiants, et pour *tous* les étudiants : le sujet n'était pas plus facile, mais il était beaucoup plus accessible pour tous, pour ce qui est de la rédaction des questions évidemment. Pour l'égalité Hommes / Femmes, pour prendre un exemple très concret, au moment des élections du délégué, il n'est pas rare, dans des petits groupes, que seuls les garçons soient candidats, et donc l'enseignant pourra veiller à ce qu'il y ait aussi des candidatures de candidates. Ou quand on donne des exemples, dans des exercices, ne pas utiliser les stéréotypes basiques du genre « c'est une femme qui va faire ses courses dans un supermarché... », etc.

Cornelia WOLL

Juste un petit mot pour dire quelque chose que Sylvie HERLICQ n'a pas suffisamment dit en conclusion, mais qui montre tout le travail qu'elle a accompli. Elle a mentionné le sondage de 2014, qui était réalisé auprès des enseignants, notamment les vacataires, à propos de leur vécu à Sciences Po. Les résultats ont montré une image de très grand éloignement, de très grande confusion, quant à la place qu'ils ont et les ressources qu'ils ont à leur disposition, et la coordination de l'ensemble, surtout pour certains qui étaient entre plusieurs secteurs pédagogiques. Nous avons créé à la suite de cette enquête, le poste de responsable de la vie enseignante, qu'occupe Sylvie HERLICQ aujourd'hui, qui coordonne toutes les actions des campus, qui n'étaient pas du tout intégrés auparavant. Je tiens à remercier Sylvie HERLICQ pour son investissement. Elle fait tout cela en lien avec les ingénieurs pédagogiques qu'elle a mentionnés, pour tout ce qui est de l'enseignement transversal. Cette année, Sylvie HERLICQ travaille pour la moitié de son temps sur la Faculté Permanente, avec les directeurs de départements, sur toutes les questions d'enseignement. Elle a travaillé aussi en lien avec les ingénieurs pédagogiques du laboratoire de pédagogie active et du centre d'expérimentation numérique, afin d'inciter les différents départements à s'emparer de cette question. Ce n'est pas Sylvie HERLICQ qui va aller dans les différents centres, ce sont les directeurs de département qui parlent de cette offre-là, par exemple Frédéric RAMEL pour la science politique crée une journée d'innovation pédagogique, cet automne, pendant laquelle tous les collègues politistes, notamment avec les doctorants et les ATER, et ceux qui apprennent l'enseignement, s'approprient les nouveaux formats d'enseignement et ont un échange qui est propre à leur discipline. Avec l'école de Droit, un travail est fait en ce sens, et je me demande si Jeremy PERELMAN n'a pas déjà publié un billet sur le sujet. Beaucoup de collègues, en droit, sont intéressés à cette question assez basique : comment animer un grand cours magistral avec ces méthodes ? Département par département, nous accompagnons, en mettant des ressources, et ensuite en laissant les directeurs de département voir ce qu'ils font avec cela. En tout cas, merci beaucoup à Sylvie HERLICQ qui essaie de faire ce lien, qui n'existait pas du tout il y a trois ans encore.

VI. ADOPTION DU FINANCEMENT DU PROJET ETUDIANT SOUMIS A L'AVIS DE LA COMMISSION DE LA VIE ETUDIANTE DU 5 SEPTEMBRE 2018

Mathilde BOYER

Il s'agit donc d'une demande de financement qui nous vient du campus du Havre, pour l'association International Model United Nations. Le financement demandé est de 200 €, l'avis de la commission est favorable, je vous propose de voter.

Le financement de l'association International Model United Nations à hauteur de 200 € est adopté à l'unanimité.

VII. ADOPTION DU PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA SEANCE DU 11 JUIN 2018

VIII. ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR LES QUESTIONS DIVERSES

Hugo JEAN

Je profite du fait qu'on ait des représentants du collège universitaire, notamment notre nouvelle doyenne, pour poser une question à propos de la réforme du collège universitaire. Ma question a pour but de relayer une pétition adressée par les étudiants et étudiantes qui sont en double cursus avec des universités parisiennes. Cette pétition émane des parents, elle est soutenue par la plupart des étudiants et par l'UNEF Sciences Po. Elle regrette qu'un certain nombre de cours ne soient plus accessibles à Sciences Po pour les personnes en double cursus, avec notamment un seul cours de langue en présentiel au lieu de deux pour les autres étudiants, les cours du tronc commun en deuxième année qui ne sont pas accessibles, et également un certain nombre de cours magistraux auxquels les étudiants ne peuvent pas accéder en présentiel, et qu'ils doivent rattraper. Nous sommes bien conscients qu'en double cursus il y a des contraintes liées aux horaires et à la charge de travail, notre objectif n'est pas de dire qu'il faut accéder à tous les cours, néanmoins nous pensons que certains cours, ceux du tronc commun notamment, et les enseignements de langue (deux heures en présentiel chaque semaine) pourraient être accessibles. Je tiens à préciser que les étudiants en double diplôme ont peur d'être considérés comme des « demi-étudiants » à Sciences Po, sachant qu'ils paient les mêmes frais de scolarité que tout le monde.

Bénédicte DURAND

Je vais répondre à cette question en lien et en écho de la directrice du campus de Paris, en tout cas celle qui a accompagné à la fois la réforme et l'implantation de la nouvelle maquette pédagogique. Je fais juste une petite introduction : le directeur a reçu une lettre d'un groupe de parents d'étudiants du bi-cursus, lettre rédigée visiblement par les étudiants. Les étudiants ont donc demandé à leurs parents de signer une lettre, ce qui pose d'ailleurs la question du rapport aux parents, je la pose à ce conseil d'ailleurs : est-ce aux étudiants qu'il faut répondre, ou à leurs parents ? Quelle est l'autonomie des étudiants dans l'expression de leur revendication, par ailleurs tout à fait légitime ?

Dans ma pratique de doyenne, j'ai toujours souhaité être au contact des parents, donc nous allons répondre très officiellement aux parents, mais je souligne néanmoins cette question : si les parents prennent l'habitude de nous écrire concernant nos maquettes pédagogiques, et qu'en conseil les étudiants y font référence, alors cela pourrait arriver sur d'autres thèmes, et dans ce cas-là il faudra également sans doute y répondre. À nous de réfléchir sur nos pratiques dans nos relations avec les parents.

Maintenant, sur le fond, concernant l'esprit des modifications qui ont été faites. Je le dis tout de suite, rien n'est gravé dans le marbre, cette réforme a vocation, sous la responsabilité du professeur Stéphanie BALME, à évoluer naturellement, comme toute offre de formation. Mais tout de même, sur l'esprit et concernant les doubles cursus : bien sûr, les doubles diplômes sont une part importante de nos étudiants, pour lesquels la réforme n'a pas été précisément ni faite, ni contre lesquels elle l'aurait été. La réforme a été menée pour tous les étudiants de Sciences Po, apportent pour les mono-cursus, c'est-à-dire 80 % de notre corps étudiant, une qualité supplémentaire, que le ministère a reconnu par l'obtention du grade de Licence pour l'ensemble des étudiants.

Concernant les doubles-diplômes, le travail qui a été fait est un travail d'articulation des deux cursus dans une logique d'une meilleure hybridation, au service d'une meilleure réussite et d'un meilleur confort des étudiants. J'entends qu'il y a des frustrations, des questions, elles ont été expliquées largement par la directrice du campus de Paris aux associations représentatives étudiantes. Ce n'est pas totalement satisfaisant pour elles, pour autant, lorsqu'on accompagne les bi-cursus comme on le fait depuis trois ans pour l'équipe que dirige Pauline BENSOUSSAN, on sait qu'il y a un certain nombre d'étudiants qui nous demandent assez vite de pouvoir être réorientés en mono-cursus, parce que la charge est trop lourde, qui nous réclament assez vite des logiques d'aménagement d'emploi du temps parce que là aussi les deux calendriers ne s'articulent pas bien. Et nous avons essayé de travailler dans cet esprit-là en sachant que les universités partenaires, elles, ne proposent pas ce type d'adaptation.

Donc, nous faisons un travail sur mesure, pour être à l'écoute autant que possible des étudiants en bi-cursus, c'est la qualité de notre diplôme de Sciences Po, qui est matrice des arbitrages que nous avons

faits. Et encore une fois, les arbitrages ont été faits pour que les étudiants puissent vivre au mieux dans leur quotidien les enseignants, malgré un contexte extrêmement lourd d'emploi du temps. J'ajoute qu'un contrôle absolu de l'assiduité des étudiants aux cours, qu'ils se plaignent de se voir priver, me laisse à penser qu'il faut que les combats menés soient complètement justes, et pour celui-ci, je vous donne mon point de vue, il ne me paraît pas l'être. Je vais laisser la directrice du campus vous dire exactement ce qui a été fait et pourquoi cela a été fait.

Pauline BENSOUSSAN

Merci beaucoup, d'abord quelques points sur les choix. On a associé les étudiants de bi-cursus autant que nos partenaires universitaires, sur le choix de la maquette pédagogique, et notamment on a répondu à une réflexion qu'on a eue notamment l'année dernière : est-ce que les bi-cursus étaient orientés sur une des majeures, ou est-ce qu'on laissé le choix de la pluridisciplinarité pour quelqu'un qui, par exemple, était en Lettres à Paris IV, de ne pas être dans Humanités politiques, mais plutôt d'aller vers Politique et Gouvernement. Cela veut dire qu'on multiplie par trois le choix des possibles pour ces étudiants, et du coup les contraintes, notamment horaires, pour que les étudiants puissent suivre les six cours fondamentaux des majeures. C'est le premier point sur lequel on a répondu.

Autre point, sur les objets nouveaux de la réforme : on a souhaité que les étudiants en bi-cursus puissent bénéficier, au même titre que les autres, des nouveautés de cette réforme, je fais ici référence au tronc commun, notamment le tronc commun pluridisciplinaire, puisque c'est un point qui est soulevé dans la pétition. Le cours Culture et enjeux du numérique a été suivi par des étudiants de bi-cursus, avec l'avantage de ne pas avoir de conflit horaire, puisque ce cours a été proposé notamment pour les bi-cursus puissent le suivre la semaine de pré-rentree.

Enfin, nouvel élément pédagogique, le parcours civique, qui rentre totalement dans la maquette de deuxième année, avec l'engagement sur le projet civique libre de deuxième année, qui va avoir comme conséquences une charge horaire de deux heures à trois heures par semaine, sur cette deuxième année, qui est fortement liée au grand écrit de l'épreuve de fin de *bachelor*, d'où la nécessité de le proposer également aux étudiants de bi-cursus.

Sur le tronc commun disciplinaire, on a réfléchi en termes de format, on ne souhaitait pas que les étudiants en bi-cursus soient concentrés seulement dans un modèle pédagogique cours magistral/conférences de méthode, ce qui aurait été le cas si nous avions pris le tronc commun disciplinaire sur ce semestre.

Enfin, concernant les langues, depuis déjà la première année, les étudiants en bi-cursus n'ont qu'une seule langue, puisqu'on considère que, la charge de cours étant restreinte, il serait un peu paradoxal de mettre les langues au bénéfice des sciences sociales, sachant que les bi-cursus ont la possibilité, d'une part, de prendre les cours en anglais *e-learning* et donc d'avoir au final quatre heures de langue s'ils ont un bon niveau d'anglais, et par ailleurs on s'est assuré que du côté partenaire, les étudiants puissent prendre un cours de langue.

Un dernier point, sur les conflits horaires : vous savez peut-être qu'avec nos partenaires, nous essayons de nous répartir la semaine avec des plages horaires Sciences Po et des plages horaires partenaire. On essaie de placer un maximum de cours, notamment les fondamentaux de majeures, sur cette plage horaire Sciences Po, et si ce n'est pas le cas, on les filme. Néanmoins certains étudiants prennent, sur cette plage horaire, des cours qui les intéressent chez le partenaire universitaire, et se retrouvent ainsi en conflit horaire avec les cours de Sciences Po. Donc, les étudiants de bi-cursus ont la responsabilité de respecter également les plages horaires. Aujourd'hui, on est au début du semestre et on a des étudiants qui nous disent par exemple qu'ils ne peuvent pas suivre le cours d'Emmanuelle LOYER dans la majeure Humanités politiques, parce qu'ils ont choisi un cours chez le partenaire pendant la plage horaire réservée à Sciences Po, alors qu'ils auraient pu choisir un autre cours chez le partenaire. On va ajuster, faire en sorte que ce semestre se déroule mieux, on anticipe un certain nombre de risques, mais encore une fois l'étudiant est responsable de son choix en bi-cursus, en sachant qu'un certain nombre de contraintes sont à prendre en compte, côté Sciences Po comme côté partenaire.

Gabrielle ELIS

Ma question concerne les cours de la culture numérique sur le campus du Havre. Nous avons eu de nombreux retours, non seulement de la section UNEF locale, mais aussi de la part d'étudiants qui nous ont envoyé des messages, sur le fait qu'au Havre, dans le cadre du projet libre de culture numérique, ils

ne peuvent pas travailler entre eux, comme c'est le cas à Paris via Facebook Messenger, parce que le professeur a mis en place un Discord, auquel il participe lui-même, par ailleurs il refuse que les étudiants parlent entre eux par d'autres moyens. Donc, systématiquement, quand un message est envoyé, le professeur le voit, il a accès aux messages de tous les groupes, et beaucoup d'étudiants sont choqués de la manière dont cela se déroule, ils considèrent que c'est un « flicage » de ce qu'ils font. En étudiant le Discord, le professeur pourra avoir une base de données pour établir notamment des notes de participation, et cela implique que les étudiants doivent être présents le week-end, etc. J'ai même entendu un étudiant dire qu'il voulait contacter la CNIL. Sur le campus du Havre, beaucoup d'étudiants ont été choqués et sont en colère face à cette situation.

Cornelia WOLL

Je vais peut-être répondre à cela, avec une remarque de fond et une remarque de forme. Ce conseil n'est peut-être pas le bon endroit pour poser cette question, parce que vous parlez d'un cours, dans un campus, alors qu'on est responsable de sept campus, de sept écoles et de plus de 100 000 heures de cours. Il y a évidemment des conflits possibles à l'intérieur de chaque cours, peut-être que cette question est effectivement un sujet à traiter en urgence, mais de manière générale, il faut d'abord voir avec les responsables pédagogiques concernés s'ils connaissent ce cas, ensuite le directeur du campus va pouvoir prendre contact avec le collègue qui va rendre un arbitrage. Dans tous les cas, c'est bien noté, toute l'équipe du collègue va interroger le directeur du campus pour savoir ce qu'il en est, je suis assez confiante qu'une solution pourra être trouvée.

Gabrielle ELIS

Je précise que des étudiants m'ont dit qu'ils voulaient aussi prendre rendez-vous avec le directeur du campus. Je vous remercie pour votre réponse.

Mathilde BOYER

Quant à moi, j'ai une question, je voudrais attirer votre attention sur le parcours civique, notamment vis-à-vis du stage civique de terrain que les étudiants de première année ont dû réaliser avant les vacances. Il avait été question de la part de Sciences Po de mettre en place une aide, puisqu'il s'agit d'un stage civique non rémunéré, d'une durée d'un mois. Il faut savoir que beaucoup d'étudiants sont en difficulté, certains étudiants sont salariés pour rembourser leurs études. Je ne reviendrai pas sur le coût de la vie à Paris et sur le coût que représentent les frais d'inscription à Sciences Po. De fait, beaucoup d'étudiants doivent se salarier, ce stage est donc une manière de « jeûne salarié » pour eux. Vis-à-vis de cette aide, il y a donc eu 163 demandes, 60 ont été accordées, pour un budget total de 30 000 €, soit 475 € en moyenne par bourse, ce qui est beaucoup moins qu'un mois de loyer à Paris.

Mais ce qui nous dérange beaucoup, c'est la façon dont ces bourses ont été accordées, on s'est rendu compte qu'il ne s'agissait pas forcément de critères sociaux, cette aide a été accordée vis-à-vis de l'originalité de la lettre, nous avons des cas où des boursiers n'ont pas reçu d'aide, des retours d'étudiants qui lors de leur rendez-vous avec l'administration, se sont vu entendre dire que « *Sciences Po ne tolère pas la médiocrité* ». Il ne s'agit pas pour nous d'un cas de médiocrité ou d'originalité de lettre, mais d'étudiants qui n'ont pas la possibilité d'avoir un stage, étant donné leur condition sociale.

J'aimerais donc attirer l'attention de ce conseil sur ce sujet et voir comment on pourrait améliorer les choses pour l'année prochaine.

Bénédicte DURAND

Effectivement, nous avons bien conscience, depuis le début de cette aventure du parcours civique, qu'il prive... mais pas systématiquement d'ailleurs, il y a des stages rémunérés qui existent, sans doute qu'au fur et à mesure des partenariats il y aura la possibilité pour les étudiants d'accéder à un champ très large d'activités rémunérées. C'est ce sur quoi les équipes doivent travailler, de manière structurelle, pour faire vivre une offre rémunérée dans le cadre du stage civil, et suffisamment variée pour que les étudiants puissent choisir des champs d'engagement social qui ne soient pas univoques. Mais ce travail va prendre du temps, et donc il ne répond pas à l'urgence sociale qu'est la privation d'un mois de travail. Parallèlement à cela, l'établissement s'est engagé dans la création d'un fonds qui vise à soutenir l'effort de l'étudiant dans cette prolongation de quatre semaines de scolarité. Quatre semaines dans une scolarité qui est déjà elle-même particulièrement concentrée, ce sont vraiment quatre semaines de formation.

C'est vraiment aussi une forme de revendication par notre établissement, que nous allongeons souvent sur mai, juin, voire sur juillet, la possibilité pour les étudiants d'utiliser ce temps pour eux-mêmes, pour leur formation. C'est pourquoi nous avons monté ce fonds, dont la mission n'était pas de valoriser particulièrement l'originalité ou de faire une chasse à la médiocrité. La commande de la répartition des moyens, c'est vraiment une commande soutien à un besoin social qui pouvait s'exprimer. On a essayé d'être un peu plus fin que simplement servir ceux qui étaient les plus boursiers dans l'établissement, parfois les plus boursiers ne sont pas ceux qui ont les besoins les plus forts sur ce mois de mai ou de juin. Évidemment, c'est délicat à faire, mais en aucun cas il n'y avait un autre critère primordial que la question du besoin par l'étudiant.

C'est vrai que le forfait de rémunération est un forfait de reconnaissance d'un stage, effectivement ce n'est pas un SMIC, mais c'est vrai que nous ne sommes pas dans une situation où nous pourrions aller beaucoup plus loin. Nous pouvons essayer de faire prospérer ce fonds de soutien au stage civique, mais vous voyez bien que nos deux pistes sont plutôt d'améliorer nos conditions de répartition, de travailler sur l'émergence d'une offre salariée. Étant donné l'intérêt exceptionnel d'un certain nombre d'acteurs du monde économique, du monde associatif, des services publics, manifestent à l'égard de l'engagement étudiant pour ce stage civique puis pour le projet libre ensuite, je suis assez optimiste sur le fait que l'on va pouvoir dégager autre chose que des espaces bénévoles pour ce stage civique.

Myriam DUBOIS MONKACHI

Je n'ai pas grand-chose à ajouter, si ce n'est qu'effectivement c'était la première édition, qu'elle était forcément un peu imparfaite, les pistes que vous avez avancées me semblent être de bonnes pistes et sachez que l'examen des dossiers a été fait au cas par cas et que nous avons des informations sur les situations sociales et que nous avons effectivement essayé d'être au plus juste, et que les bourses sont maintenues pendant cette période, avec le complément Sciences Po. J'en profite pour dire que dans certaines situations, pour les étudiants qui ont besoin d'une prise en charge beaucoup plus longue de la part de l'État, notamment pendant les vacances d'été, peuvent prétendre à une poursuite du versement de leur bourse pendant l'été. Ce fut le cas de deux étudiants cet été.

Le quotient familial a été précisé, la pertinence du projet également, donc cet équilibre a été, je pense, réalisé de manière assez juste. Nous avons répondu à toutes les demandes, qui n'ont pas été très nombreuses, de contestation. Nous espérons que l'année prochaine le fonds sera un peu plus important.

Alexandre MARIANI

C'est peut-être déjà prévu, mais y aura-t-il un bilan de la première édition du parcours civique, lors d'un prochain conseil ?

Bénédicte DURAND

Sûrement pas un bilan, parce que c'est vivant, ça évolue et ça s'ajuste, on n'est pas dans une logique de bilan mais plutôt d'évaluation au fil de l'eau, c'est important d'être dans une perspective d'ajustements et d'évolution constante. En revanche oui, il y aura des éléments de suivi qui seront mis à la disposition de ce conseil, naturellement, et à sa demande. Nous sommes dans cet état d'esprit pour l'ensemble des éléments de la réforme d'ailleurs, pas seulement le parcours civique, comme tableau de bord des modifications et des impacts portés par la réforme. Donc, l'ensemble des équipes du collège soutiennent un travail de suivi régulier. C'est vrai qu'il est un peu tôt pour se mettre dans une situation de bilan de la première année, et je dois dire un peu lourd par les équipes, qui sont très prises aujourd'hui par l'accompagnement du projet libre de deuxième année, c'est leur priorité du moment. À la fin de cette année universitaire, nous aurons une vision consolidée du déroulement de la première année et quelques éléments sur la deuxième année, nous pourrions faire un bilan sur ce parcours civique, mais aussi peut-être un premier regard critique et des éléments d'articulation.

Je dois vous laisser, je vous prie de m'excuser, à très bientôt.

Cornelia WOLL

Si vous permettez, Madame la Présidente, je voulais ajouter trois points d'information en fin de questions diverses. Une première concerne la contribution étudiante sur les campus, elle a déjà été évoquée par Mme ELIS, puis un point sur les prochaines sanctions disciplinaires et un point sur le

prochain CVEF. Je passe la parole à Myriam DUBOIS MONKACHI, directrice de la Scolarité, à propos de la CVEC (Contribution Vie Étudiante et de Campus).

Myriam DUBOIS MONKACHI

Un petit mot sur la mise en œuvre de la CVEC, c'est une taxe obligatoire qui doit être payée par tous les étudiants, y compris par les étudiants boursiers qui sont exonérés, mais qui doivent faire la démarche quand même. Le montant est de 90 €, cette taxe a été instaurée à la fin du mois de juin, avec une mise en œuvre qui a été un peu précipitée.

Sur la question concernant son affectation, il est encore un peu tôt pour donner des éléments, il est évident que le décret précise bien les axes de développements assis à cette taxe : bien sûr la vie étudiante, les questions familiales, les sujets d'intégration.

Gabrielle ELIS

J'ai une question à propos du paiement de la CVEC, j'entends le fait que cela a été difficile à mettre en place à Sciences Po, mais normalement la règle au niveau national était qu'il n'y avait pas d'inscription universitaire possible si la CVEC n'avait pas été payée, cela n'a pas été le cas à Sciences Po, est-ce que ce sera le cas l'année prochaine ?

Myriam DUBOIS MONKACHI

Alors, ça n'a pas été le cas à Sciences Po cette année, si vous ne payez pas la taxe, votre inscription ne sera pas définitive. L'année prochaine, bien entendu, nous aurons un peu plus de temps pour la mise en œuvre. Tout est déjà en ligne, avec un formulaire à remplir pour faciliter le lien avec le CROUS.

Cornelia WOLL

Deuxième point d'information, comme il est de coutume, je tenais à vous informer des sections disciplinaires ouvertes pendant cette année universitaire. Il y en a actuellement deux qui sont ouvertes, via une lettre de saisine adressée au président de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers. Une première saisine date déjà de l'année dernière, mais elle se poursuit cette année, elle concerne un étudiant à qui il est reproché des propos haineux.

La deuxième section disciplinaire s'est ajoutée à la suite d'une condamnation au pénal d'un étudiant de Sciences Po, à qui sont reprochés des faits graves, l'établissement va statuer sur les conséquences à tirer de cette condamnation.

Troisième point d'information, le prochain CVEF se tiendra sur le campus du Havre, le 1^{er} octobre prochain, des informations de coordinations vous seront adressées pour permettre à tout le monde de rejoindre cette journée au campus du Havre.

Mathilde BOYER

S'il n'y a plus de question ni d'observation, je propose que l'on close cette séance du CVEF. Merci à vous tous, je vous souhaite une bonne semaine.

Mathilde BOYER lève la séance à 10 h 36.